

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 avril 2024**

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 avril 2024 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

**Sont présents :** M. Luc Brisebois, maire  
M. Tyler Cook, conseiller du district 1  
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2  
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3  
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4  
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5  
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6  
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7  
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8  
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présentes : la directrice générale et la greffière adjointe.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. Séance ordinaire du 11 mars 2024
  - 3.2. Séance extraordinaire du 2 avril 2024
4. RÈGLEMENTS
  - 4.1. Règlement (2024)-A-75-5 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - adoption de règlement
  - 4.2. Règlement (2024)-A-86 modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant - adoption de règlement
5. ADMINISTRATION
  - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
  - 5.2. Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut - Golf Vélo 2024 - participation
  - 5.3. Patrouille stationnement - contrat
  - 5.4. Surveillance des plateaux sportifs et autres infrastructures - contrat
  - 5.5. Demandeur autorisé auprès du ministère des Transports de l'Ontario
  - 5.6. Programme CESA pour la gestion des requêtes et plaintes citoyennes - contrat
6. RESSOURCES HUMAINES
  - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
  - 6.2. Structure organisationnelle de la Ville de Mont-Tremblant - adoption et nominations
  - 6.3. Embauche régulière d'un coordonnateur administratif - Service des travaux publics
  - 6.4. Augmentation salariale du personnel cadre et hors cadres
7. GESTION FINANCIÈRE
  - 7.1. Liste des comptes à payer
  - 7.2. Office municipal d'habitation des Laurentides - budget révisé 2024
8. URBANISME (aucun sujet)
9. TRAVAUX PUBLICS
  - 9.1. Fourniture d'une chenillette à trottoir - contrat

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 avril 2024**

- 9.2. Modification de la résolution CA24 01 021
- 9.3. Fourniture et installation d'un système de gestion automatique des portes des bâtiments sanitaires - contrat
- 10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
- 11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
  - 11.1. Autorisation d'événement
  - 11.2. Salon du livre des Trois-Vallées - aide financière
- 12. INCENDIE
  - 12.1. Entretien d'un système de radiocommunication - entente
  - 12.2. Comité consultatif en sécurité incendie - nominations
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
  - 13.1. Office de Tourisme région Mont-Tremblant inc. - renouvellement de mandat
- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

\*\*\*\*\*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière adjointe; il est 19 h.

**CA24 04 072**

**1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**CA24 04 073**

**3.1. Séance ordinaire du 11 mars 2024**

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 11 mars 2024, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA24 04 074**

**3.2. Séance extraordinaire du 2 avril 2024**

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 avril 2024**

approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 2 avril 2024, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. RÈGLEMENTS**

**CA24 04 075**

**4.1. Règlement (2024)-A-75-5 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - adoption de règlement**

L'objet de ce règlement vise à ajouter la Carte bleue qui servira de carte d'accès aux utilisateurs journaliers de la rampe de mise à l'eau de Préservation Lac-Tremblant-Nord. Les utilisateurs journaliers sont des domiciliés ou personnes physiques ou morales, propriétaires ou co-propriétaires à 50 % ou plus d'un immeuble sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant.

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire tenue le 2 avril 2024, madame la conseillère Sylvie Vaillancourt a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter le *Règlement (2024)-A-75-5 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la mairesse et représentante de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, Kimberly Meyer.

**CA24 04 076**

**4.2. Règlement (2024)-A-86 modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant - adoption de règlement**

Le 28 septembre 2005, la plage du lac Mercier a été décrétée « activité d'intérêt collectif d'agglomération ».

Il y a quelques années, la Ville, dans ses compétences Ville, a acquis la Porte Rouge et la plage située devant et qui est adjacente à la plage d'agglomération.

Le présent règlement vise donc, avec l'accord de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, à retirer la plage du lac Mercier du décret d'agglomération afin qu'elle devienne une infrastructure de compétence Ville pour faciliter la gestion de ces infrastructures.

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 12 février 2024, madame la mairesse et représentante de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord Kimberly

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 avril 2024**

Meyer a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter le *Règlement (2024)-A-86 modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**5. ADMINISTRATION**

**Dépôt CA24 04  
(5.1)**

**5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale**

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

**LE CONSEIL PREND ACTE** du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

**CA24 04 077**

**5.2. Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut - Golf Vélo 2024 - participation**

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

DE désigner monsieur le maire Luc Brisebois, pour représenter la Ville et participer au Golf Vélo 2024 organisé par la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut qui se tiendra le 3 juin 2024 au Club de golf Val-Morin et d'autoriser le paiement des frais au montant de 300 \$, taxes applicables en sus;

D'autoriser ce membre du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA24 04 078**

**5.3. Patrouille stationnement - contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant désire obtenir des services de patrouille aux fins de l'application du règlement sur le stationnement sur son réseau routier et espaces de stationnement pour la saison estivale 2024;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 avril 2024**

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville et les recommandations du Service du greffe et des affaires juridiques;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'octroyer de gré à gré à Groupe Sûreté inc., le contrat pour les services de patrouille aux fins de l'application du règlement sur le stationnement sur son réseau routier et espaces de stationnement pour la saison estivale 2024, pour un montant maximal de 57 250 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-355-00-499).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**CA24 04 079**

**5.4. Surveillance des plateaux sportifs et autres infrastructures - contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant désire obtenir des services de surveillance des plateaux et infrastructures de la Ville aux fins de l'application notamment du règlement sur la paix et le bon ordre pour la saison estivale 2024;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville et les recommandations du Service du greffe et des affaires juridiques;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'octroyer de gré à gré à Groupe Sûreté inc., le contrat pour les services de surveillance des plateaux et infrastructures de la Ville aux fins de l'application notamment du règlement sur la paix et le bon ordre pour la saison estivale 2024, pour un montant maximal de 57 250 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-701-40-499 et 02-701-90-448).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Catherine Drouin.

**CA24 04 080**

**5.5. Demandeur autorisé auprès du ministère des Transports de l'Ontario**

CONSIDÉRANT qu'aux fins de la poursuite de tout contrevenant en provenance de l'Ontario pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la Ville de Mont-Tremblant, il est nécessaire pour le ministère des Transports de l'Ontario de communiquer certains renseignements à la cour municipale de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 67 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), un organisme public peut communiquer un renseignement nominatif sans le consentement de la personne concernée si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 69 de cette loi, la communication des renseignements nominatifs doit être faite de manière à assurer le caractère confidentiel de ces renseignements;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

DE nommer la greffière de la cour municipale à titre de demandeur autorisé et de la mandater aux fins d'entreprendre toute démarche auprès du ministère des Transports de l'Ontario;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 avril 2024**

D'autoriser la greffière de la cour municipale à signer tout document inhérent à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA24 04 081**

**5.6. Programme CESA pour la gestion des requêtes et plaintes citoyennes - contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville veut se doter d'un outil de gestion pour les requêtes et plaintes citoyennes;

CONSIDÉRANT que la Ville utilise déjà plusieurs systèmes qui relèvent de PG Solutions;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des technologies et de l'information;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU**, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer de gré à gré à PG Solutions le contrat d'acquisition du programme CESA pour la gestion des requêtes et plaintes citoyennes au montant de 16 056 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-00-529), payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (71,89 %) et de l'agglomération (28,11 %), le tout conformément à l'offre de service numéro IVMON88-020761-MA1, datée du 15 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. RESSOURCES HUMAINES**

**Dépôt CA24 04  
(6.1)**

**6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées**

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions entérinés par résolutions du conseil et prévus aux conventions collectives le cas échéant;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

**LE CONSEIL PREND ACTE** du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

<b>Demande</b>	<b>Nom de la personne engagée</b>	<b>Statut</b>	<b>Fonction</b>	<b>Date d'embauche</b>	<b>Durée ou commentaire</b>
<b>Service des travaux publics</b>					
2024-01	Benoit Girard	Temporaire	Préposé aux parcs et espaces verts	8 avril 2024	Saison estivale
2024-28	Vincent Bédard Legault	Régulier	Préposé aux parcs et espaces verts	5 février 2024	Nouveau poste à l'année

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 avril 2024**

<b>Service de sécurité incendie</b>					
2024-03	Mylène Quevillon	Régulier	Commis secrétaire Service de sécurité incendie	18 mars 2024	Nouveau poste

**CA24 04 082**

**6.2. Structure organisationnelle de la Ville de Mont-Tremblant - adoption et nominations**

CONSIDÉRANT l'évolution de la Ville et la nécessité de faire en sorte que la structure organisationnelle soit optimale afin de répondre aux besoins présents et futurs;

CONSIDÉRANT les orientations de la planification stratégique de la Ville et que cette dernière veut miser sur une équipe mobilisée pour offrir des services de qualité et assurer l'évolution performante de l'organisation;

CONSIDÉRANT que plusieurs postes sont occupés de façon intérimaire et qu'il y a lieu de confirmer ceux-ci dans leurs fonctions.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

D'adopter le nouvel organigramme de la Ville de Mont-Tremblant à être dévoilé prochainement, selon ce qui est proposé par la direction générale et le Service des ressources humaines, lesquels ont été accompagnés par le consultant Sismik - Culture d'impact;

D'autoriser la signature du contrat de travail amendé de la directrice générale à titre de haut dirigeant (employés hors cadres);

DE nommer madame Amélie Provost, à titre de directrice générale adjointe à compter du 9 avril 2024 et d'autoriser la signature du contrat de travail hors cadres à intervenir;

DE nommer madame Mélanie Adam, à titre de directrice du Service des communications et des relations citoyennes à compter du 9 avril 2024 et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir;

DE nommer monsieur Nicolas Telmosse, à titre de directeur du Service des travaux publics à compter du 9 avril 2024 et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir;

DE nommer monsieur Jean-Benoit Crosnier, à titre de directeur adjoint du Service des travaux publics à compter du 9 avril 2024 et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir;

D'autoriser la signature des amendements aux contrats de travail de la directrice du Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire et du directeur adjoint du même service afin de tenir compte de leur réalité actuelle, et ce, à compter du 9 avril 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Intervention de madame la conseillère Dominique Laverdure.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 avril 2024**

**CA24 04 083 6.3. Embauche régulière d'un coordonnateur administratif - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT la création du poste de coordonnateur administratif au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir avec madame Catherine Fiset concernant son embauche à titre d'employée de niveau cadre pour occuper la fonction de coordonnatrice administrative pour les besoins du Service des travaux publics, à compter du 22 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA24 04 084 6.4. Augmentation salariale du personnel cadre et hors cadres**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de miser sur une équipe de cadres et hors cadres mobilisée pour offrir des services de qualité et assurer l'évolution performante de l'organisation;

CONSIDÉRANT que la structure salariale du personnel cadre adoptée le 18 décembre 2017 par la résolution CA17 12 313 comporte des échelles salariales avec minimum et maximum pour chacune des classes et qu'elle est indexée annuellement;

CONSIDÉRANT que le conseil fixe le pourcentage attribuable à l'ajustement de la structure salariale du personnel cadre et des hors cadres;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser que le pourcentage de l'ajustement de la structure salariale et l'ajustement salarial des hors cadres soit fixé à 4 % pour l'année 2024, et que les minimums et maximums des échelles des classes de la structure salariale du personnel cadre (excluant les hors cadres) soient ajustés en conséquence, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**7. GESTION FINANCIÈRE**

**CA24 04 085 7.1. Liste des comptes à payer**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2024 au montant de 445 883,15 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Sylvie Vaillancourt.

**CA24 04 086 7.2. Office municipal d'habitation des Laurentides - budget révisé 2024**

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation des Laurentides a déposé un budget révisé 2024 aux fins d'approbation;

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation des Laurentides regroupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 les six villes et municipalités suivantes : Mont-Tremblant (incluant Lac-Tremblant-Nord), Labelle, Mont-Blanc, Sainte-Agathe-des-Monts, Val-David et Val-Morin;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 avril 2024**

CONSIDÉRANT que deux des ensembles immobiliers sont situés sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant et que la Ville paie seulement pour ceux-ci;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-520-00-971, sujet à l'autorisation du conseil;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

D'accepter le budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation des Laurentides totalisant un déficit de 176 822 \$, dont 21 781 \$ est imputable à la Ville de Mont-Tremblant;

DE contribuer à l'Office municipal d'habitation des Laurentides pour la somme de 2 178 \$, soit 10 % du déficit anticipé imputable à la Ville de Mont-Tremblant, pour les ensembles immobiliers numéros 1396 et 2242.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. URBANISME (aucun sujet)**

**9. TRAVAUX PUBLICS**

**CA24 04 087**

**9.1. Fourniture d'une chenillette à trottoir - contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'une chenillette à trottoir et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public et qu'une seule soumission a été reçue;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'octroyer à Équipements Plannord Itée, seul soumissionnaire et conforme, le contrat pour la fourniture d'une chenillette à trottoir, au montant de 204 250 \$, taxes en sus (projet 2024-20), payable par les fonds de roulement de la Ville (89,78 %) et de l'agglomération (10,22 %) et remboursable par les fonds d'administration respectifs sur une période de 3 ans, conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2024-2012-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA24 04 088**

**9.2. Modification de la résolution CA24 01 021**

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans le libellé du résolu de la résolution CA24 01 021;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de modifier le résolu de la résolution CA24 01 021 en remplaçant le montant de « 94 075 \$ » pour le montant de « 97 194 \$ ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA24 04 089**

**9.3. Fourniture et installation d'un système de gestion automatique des portes des bâtiments sanitaires - contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville reprend l'entière responsabilité de la gestion et de l'entretien de ses bâtiments sanitaires des parcs;

CONSIDÉRANT que l'ouverture et la fermeture des bâtiments sanitaires nécessitent le déplacement physique d'employés pour plusieurs bâtiments sur le territoire quotidiennement et que la mise en place d'un système de gestion automatique est de mise;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 avril 2024**

CONSIDÉRANT que la compagnie Serrurier Magic inc. est actuellement titulaire du permis de gestion du système de clés maîtresses de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU**, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer de gré à gré à Serrurier Magic inc. le contrat pour la mise en place d'un système de gestion automatique des portes des bâtiments sanitaires des parcs de la Ville de Mont-Tremblant, au montant de 22 150 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-522), payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (69,57 %) et de l'agglomération (30,43 %), conformément à la soumission datée du 4 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)**

**11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**CA24 04 090**

**11.1. Autorisation d'événement**

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*, du *Règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2022)-204 relatif aux nuisances*, notamment en ce qui concerne les rassemblements, le bruit, l'obstruction de la circulation et la sollicitation ou la vente;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

D'autoriser l'événement suivant :

<b>Événement</b>	<b>Organisme/Requérant</b>	<b>Date</b>	<b>Lieu</b>
Fête nationale du Québec	Ville de Mont-Tremblant	23 juin 2024	Espace public

D'autoriser les fermetures de rues et entraves à la circulation pour la Fête nationale du Québec le 23 juin de 16 h à 1 h conformément au document déposé en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA24 04 091**

**11.2. Salon du livre des Trois-Vallées - aide financière**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du comité organisateur de la 7<sup>e</sup> édition du Salon du livre des Trois-Vallées qui se tiendra cette année au centre communautaire de Lac-Supérieur le 24 mai prochain pour les élèves des écoles primaires et le 25 mai pour les citoyens des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT qu'un appui financier permettrait d'offrir une plus grande variété d'ateliers rejoignant un plus grand nombre de personnes et aiderait à défrayer les frais de transport d'autobus pour les élèves qui seront invités à visiter le salon;

CONSIDÉRANT que la Ville désire soutenir la réalisation du Salon du livre ambulante dans le cadre de l'entente de développement culturel 2023-2024 de la MRC des Laurentides afin de contribuer au développement des arts et de la culture dans la région;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 avril 2024**

CONSIDÉRANT les pouvoirs d'aide conférés à la Ville suivant l'article 91(2) de la *Loi sur les compétences municipales*;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU**, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, de verser à la Municipalité de Lac-Supérieur une somme de 1 000 \$ (poste budgétaire 02-702-30-499) le tout payable par l'excédent de fonctionnement non affecté afin que la Ville soit désignée à titre de collaboratrice au Salon du livre des Trois-Vallées 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**12. INCENDIE**

**CA24 04 092**

**12.1. Entretien d'un système de radiocommunication - entente**

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder au renouvellement du service d'entretien du système de radiocommunication qui arrivera à échéance le 31 mai prochain;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature d'une entente à intervenir entre la Ville et Groupe CLR pour l'entretien d'un système de radiocommunication voix, pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025, avec possibilité de renouvellement pour 2 périodes d'un an chacune, au montant de 30 660 \$, taxes en sus, payable par les postes budgétaires 02-221-00-526 (56 %) et 02-310-00-526 (44 %), le tout selon les termes et obligations précisés à l'entente, et réparti comme suit :

- Période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025 : 10 020 \$ (taxes en sus);

Options de renouvellement :

- Période du 1<sup>er</sup> juin 2025 au 31 mai 2026 : 10 200 \$ (taxes en sus);
- Période du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 31 mai 2027 : 10 440 \$ (taxes en sus);

D'autoriser la directrice générale et le directeur du Service de sécurité incendie à signer l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA24 04 093**

**12.2. Comité consultatif en sécurité incendie - nominations**

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à la nomination de membres sur le comité consultatif en sécurité incendie tel que précisé à l'article 8 de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services de sécurité incendie;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :**

DE nommer à titre de membres du comité consultatif en sécurité incendie, les personnes suivantes :

- Monsieur le conseiller Joël Charbonneau;
- Madame Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord;
- La coordonnatrice administrative du Service de sécurité incendie;
- Le directeur du Service de sécurité incendie, à titre de personne-ressource;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 avril 2024**

DE demander aux municipalités participantes d'adopter une résolution de conseil désignant un représentant par municipalité pour siéger sur le comité consultatif en sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**CA24 04 094**

**13.1. Office de Tourisme région Mont-Tremblant inc. - renouvellement de mandat**

CONSIDÉRANT que la Ville doit désigner des administrateurs aux sièges 1 et 2 de l'Office de Tourisme région Mont-Tremblant inc.;

CONSIDÉRANT que le siège 1 doit être désigné lors d'une année impaire et le siège 2, une année paire;

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Tyler Cook par la résolution CM23 02 045;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de renouveler le mandat du directeur du Service de développement économique à titre de représentant de la Ville pour occuper le siège 2 au conseil d'administration de l'Office de Tourisme région Mont-Tremblant inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14. RAPPORT**

**15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE**

**16. AFFAIRES NOUVELLES**

**17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Intervention de madame la mairesse et représentante de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, Kimberly Meyer.

Au printemps, l'augmentation des journées d'ensoleillement et la fonte des neiges rendent le sol plus sec en surface. Cette sécheresse accrue rend nos forêts et espaces naturels plus vulnérables aux incendies, qui sont d'ailleurs particulièrement plus actifs d'avril à la fin octobre. Pour réduire les risques de feux de forêt et protéger votre propriété, et même votre quartier, le Service de sécurité incendie de Mont-Tremblant fait appel à votre vigilance et vous rappelle ces quelques consignes importantes :

- Évitez de faire brûler les branches ou les feuilles de votre terrain; privilégiez plutôt le compost ou l'écocentre;
- Jetez vos mégots de cigarettes dans un cendrier ou un contenant métallique; ne jamais les jeter dans les pots de fleurs ou dans des feuillages à l'extérieur;
- Vérifiez régulièrement l'indice de danger d'incendie de la SOPFEU et informez-vous des restrictions en cours dans votre région.

Intervention de madame la conseillère Catherine Drouin.

Madame Drouin invite les citoyens à s'inscrire au système d'alerte et de notifications de masse. Elle poursuit en invitant les citoyens au Pavillon Velan du Domaine Saint-Bernard pour l'Assemblée Générale Annuelle de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, le 16 avril 2024 entre 17 h et 19 h.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**8 avril 2024**

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

**CA24 04 095**

**19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** que la séance soit levée. Il est 19 h 28.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Luc Brisebois, maire  
Président de la séance

Maude Picotin  
Greffière adjointe

